Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture

Organisme formateur enregistré sous le N° 72 64 03754 64 - Id.Datadock 0051080
Association loi 1901 - SIRET 401 476 288 00048 - Code APE 8559A

Siège Social : 22, chemin de Camalet – 64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ
Tél : 05 59 77 03 11 - E-mail : assoanap@gmail.com

PRÉ-PROGRAMME
(sous réserve de modifications)

Jeudi 6 juin 2024

8h30 – L'enfant et la croissance
Rappel des notions autour de la croissance, pour une mise en application dans l'exercice quotidien de l'auxiliaire de puériculture.

a) évolution du squelette
pathologie, retard statural...
b) la puberté précoce et le retard de puberté
détection et accompagnement des enfants atteints...

14h – L'enfant et le cœur
Rappel des notions autour du coeur et de ses pathologies pour une mise en application dans l'exercice quotidien de l'auxiliaire de puériculture.

pathologies cardiaques : détection et accompagnement
etc.

Vendredi 7 juin 2024

8h30 – L'enfant et la peau
Rappel des notions autour de la peau pour une mise en application dans l'exercice quotidien de l'auxiliaire de puériculture.

pathologies nécessitant hospitalisation : dermatoses, purpura...
pathologies plus communes : érythèmes fessiers, dermatite atopique, etc.

14h – L'enfant et la respiration
Rappel des notions autour des pathologies respiratoires pour une mise en application dans l'exercice quotidien de l'auxiliaire de puériculture.

pathologies respiratoires rencontrées à tout âge : bronchiolite, crise d'asthme, laryngite, pneumopathie
détection et accompagnement des enfants atteints...

CONDITIONS d'inscription

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux Auxiliaires de Puériculture exerçant dans les services et/ou établissements accueillant des enfants sains, malades ou porteurs de handicap. **Les stagiaires devront être à jour de leur adhésion 2024 à l'ANAP.**

PRÉ-REQUIS

Les stagiaires doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants : CAFAP - DPAP - DEAP.

OBJECTIFS

Approfondir les connaissances et perfectionner les pratiques professionnelles relatives aux sujets traités en formation.
Cette formation entre dans le cursus du DPC et des voies VAE d'éducateur de jeune enfant, d'infirmière et autres.

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES

Les thèmes abordés entrent dans le cadre du perfectionnement des compétences et des connaissances initiales dispensées selon le référentiel de formation de l'auxiliaire de puériculture.
Utilisation de supports type diaporama, powerpoint®, vidéos. Échanges et partages des expériences, questions/réponses entre stagiaires et formateurs. Un document pédagogique est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION DE LA FORMATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'évaluation, sous forme de questionnaire écrit, portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.

QUALITÉS DES FORMATEURS

Les intervenants (cf. le programme) sont choisis pour leur compétence et leur travail quotidien en coordination avec les auxiliaires de puériculture.

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

Formation non qualifiante en présentiel
Durée : **2 jours - de 8h30 à 17h30**
Date : **6 et 7 juin 2024**
Lieu : **Palais des congrès**
33120 Arcachon

TARIF DE LA FORMATION

280€ (hors adhésion ANAP 2024 obligatoire pour chaque stagiaire).

DOSSIER D'INSCRIPTION

54è JOURNÉES NATIONALES ANAP

À remplir par le stagiaire et l'employeur (si prise en charge de ce dernier)
À retourner, impérativement, au siège social de l'ANAP,
avant le vendredi 24 mai 2024.

Conformément aux conditions d'inscription énoncées précédemment.

Auxiliaire de Puériculture

o Mme o Mlle o M. N° Adhésion ANAP : _____

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

_____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Employeur à remplir en cas de prise en charge

NOM : _____

ADRESSE : _____

_____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Cachet de l'employeur :

FORMATION ET HÉBERGEMENT

(Veuillez cocher les options souhaitées, s.v.p.)

Formation réglée par : o Employeur o Auxiliaire de Puériculture o Autres
Hébergement réglé par : o Employeur o Auxiliaire de Puériculture o Autres

Frais de formation individuelle : **280 €**

Tarifs hébergement comprenant le petit-déjeuner, la taxe de séjour :
- chambre seule = 90 € / nuit / personne
- chambre twin = 70 €/ nuit / personne
- chambre triple = 70 € / nuit / personne

	Frais de formation	Nuit du 05/06 au 06/06	Nuit du 06/06 au 07/06	Nuit du 07/06 au 08/06	TOTAL
EMPLOYEUR					
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE					
AUTRES (associations, etc.)					

HÉBERGEMENT (DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS)

Je désire être logée en chambre :
o seule o double ou twin o triple ou quadruple

Si oui, avec : _____

_____

ARRIVÉE ET MODE DE TRANSPORT

J'arrive le : o mercredi 5 juin 2024, à ..... h .....
Je repars le : o vendredi 7 juin 2024, à ..... h .....
ou samedi 8 juin 2024, à ..... h .....

o en voiture o en gare d'Arcachon

INFORMATIONS
complémentaires

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Le montant des Journées comprend l'accès aux conférences. Les déjeuners des lundi et mardi sont eux offerts par l'association. Seules seront prises en considération les demandes d'inscription accompagnées de leur règlement ou de l'attestation de prise en charge par l'employeur, avant la date limite.

Accessibilité aux personnes handicapées: pour tout besoin spécifique de compensation de handicap, nous contacter à assoanap@gmail.com.

FORMATION CONTINUE

Organisme formateur enregistré sous le numéro 72 64 03754 64 .

Tous les documents (de type attestation de formation, reçu de paiement) seront remis, dès la clôture des journées, aux participants.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

La carte d'adhésion ANAP 2024 sera obligatoirement présentée à l'accueil et durant les journées nationales par les Auxiliaires de Puériculture inscrits.

L'accueil des participants se fera au Palais des congrès d'Arcachon.

L'ANAP a réservé des chambres auprès d'hôtels se trouvant aux environs du Palais des congrès pour celles et ceux désirant **l'hébergement par l'intermédiaire de l'association.**

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Pour l'employeur

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par son employeur, une convention de formation sera établie et adressée à l'employeur qui veillera à en informer le stagiaire.

Pour le stagiaire

Dans le cas où le stagiaire ne bénéficie d'aucune prise en charge, un contrat de formation individuel sera rédigé et, un exemplaire devra être signé et retourné à l'ANAP.

Une confirmation d'inscription sera adressée par courrier postal ou électronique à chaque participant.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Avant le 24 mai 2024 :

Les montants des droits seront intégralement remboursés.

Après le 24 mai 2024 :

Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas d'hospitalisation, décès familial, dûment justifiés).

Les annulations doivent être envoyées, par email ou par courrier, à l'ANAP :

Mme Françoise CAMGUILHEM
Présidente ANAP
22, chemin de Camalet
64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ
Tél : 05 59 77 03 11
E-mail : assoanap@gmail.com

Attention : toutes réclamations (aléas, difficultés, etc.) rencontrées lors de nos formations, doivent être formulées par écrit et adressées par mail à assoanap@gmail.com.